

JurisMedX

Fiche pratique

Sanctions en cas de défaut de consentement



Laurence Petoud – Référente juridique
CAS Droits des patients & santé publique

20 septembre 2025

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



MedLegalFlow

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

- 🔗 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



I. Cadre légal

- **Cst. art. 10 al. 2** : droit à l'intégrité physique et psychique.
- **CC art. 28 ss** : protection de la personnalité.
- **CP art. 122 ss, 123, 125** : infractions de lésions corporelles (simples, graves, par négligence).
- **CO art. 41 ss** : responsabilité civile délictuelle.
- **Loi sur la santé (cantonale)** : sanctions administratives/disciplinaires.

II. Niveaux de responsabilité

► Responsabilité civile

- Dommages-intérêts (frais médicaux, perte de gain, rente d'invalidité).
- Réparation du tort moral.
- Charge probatoire inversée : le médecin doit prouver que le consentement était valable.

► Responsabilité pénale

- Lésion corporelle simple (art. 123 CP) si traitement sans consentement.
- Lésion corporelle grave (art. 122 CP) si séquelles lourdes.
- Lésion par négligence (art. 125 CP) si imprudence ou défaut d'information.
- **Fait justificatif** : consentement éclairé → sans lui, l'acte médical est typiquement illicite.

► Responsabilité disciplinaire / administrative

- Sanctions infligées par autorités cantonales de santé, ordres professionnels ou hôpitaux :
 - Avertissement, blâme, suspension.
 - Retrait d'autorisation de pratiquer (cas graves).

III. Jurisprudence clé (exemples)

- **ATF 117 Ib 197** : consentement éclairé = condition de légalité de l'acte médical.
- **ATF 133 III 121** : défaut d'information → responsabilité civile engagée.
- **ATF 120 II 248** : consentement valable suppose explication sur alternatives et risques fréquents/graves.



IV. Points de vigilance pour les praticiens

- Consentement écrit ≠ preuve absolue (il faut traçabilité de l'information).
- Information = adaptée à la situation du patient (âge, état, langue, capacités).
- Documenter dans le dossier (date, contenu, réactions du patient).
- Revoir régulièrement le consentement (prolongation de traitement, changements de risques).

V. En résumé

→ **Sans consentement éclairé, tout acte médical est potentiellement illicite.**

→ Les conséquences juridiques peuvent être lourdes : **dommages-intérêts, peines pénales, interdiction de pratiquer.**

→ Seule une information claire, documentée et adaptée protège réellement le médecin et l'institution.





I. Définition et cadre légal

(a) Objectif

II. Responsabilité du médecin

(b) Point de vigilance :

III. Aspects réglementaires et obligations

IV. Ressources et contacts utiles